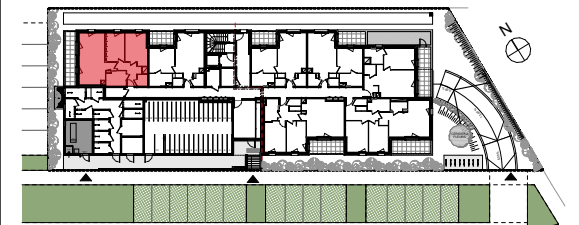


Ilot K3 - Rue des Glénan - VEZIN LE COQUET



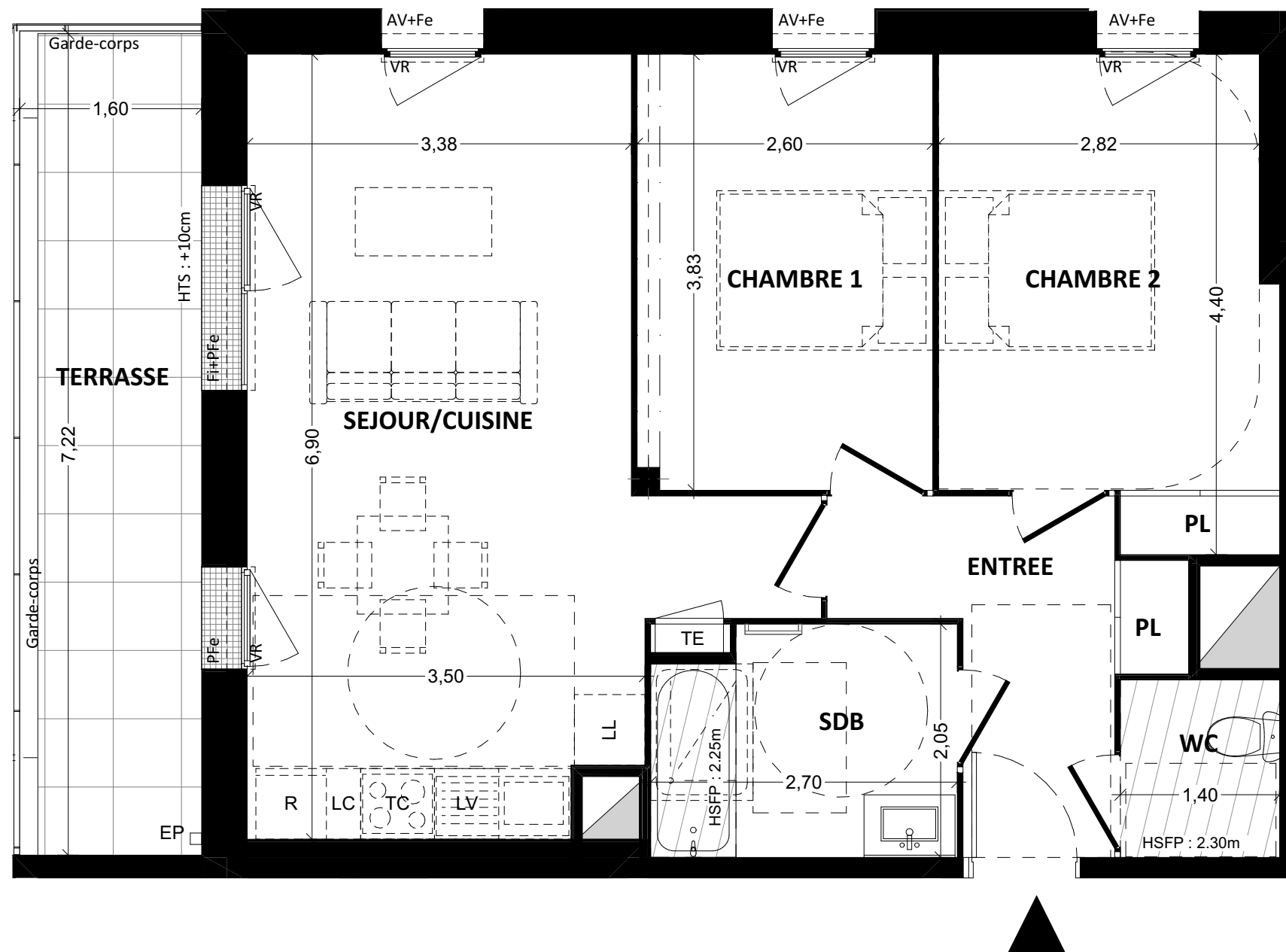
T3	LOGEMENT 001	RDC
	Pièce	Surfaces habitables
	Entrée + PL	6,17 m ²
	Séjour/cuisine	24,90 m ²
	Chambre 1	9,92 m ²
	Chambre 2	11,92 m ²
	SDB	5,26 m ²
	WC	2,19 m ²
	TOTAL	60,36 m²
		Surfaces annexes
	Terrasse	11,37 m ²



LEGENDE

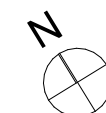
[illegible]

LOGEMENT 001
Logement TMA



NOTA : Les côtes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL



L²A
1 quai Lamennais
35000 RENNES

Date: 30/07/2026

Indice 01

CONTRAT DE TRAVAUX MODIFICATIFS

ENTRE :

La Société dénommée GROUPE LAUNAY, Société anonyme à directoire au capital de 2.000.000 €, dont le siège est à CESSON SEVIGNE (35510), 28 rue du Chêne Germain, identifiée au SIREN sous le numéro 407 756 980 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Représentée par Monsieur Jérôme LAUNAY, agissant en qualité de Directeur Général de la société,

ci-après, le Réservant,

Et

Monsieur _____, Né le _____, à _____
et Madame _____, Né le _____, à _____,
demeurant _____
à _____

ci-après, le Réservataire

PREAMBULE

Le Réservataire a conclu un contrat de réservation le _____, portant sur l'appartement 001 dans la résidence TERRASSES DES GLÉNAN, à VEZIN LE COQUET.

Les plans et la notice descriptive annexés au contrat de réservation dudit logement ont été établis conformément à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et / ou des maisons individuelles neufs.

Le plan du logement correspondant à sa configuration conforme aux règles prévues à l'alinéa 1 des articles R111-18-2 et R 111-18-6 du Code de la Construction et de l'Habitation est ci-après annexé (**Annexe n°1**).

Au cours d'un rendez-vous en date du _____, le Réservataire a fait part au Réservant de son souhait de réaliser des travaux modificatifs acquéreur (TMA) dont certains emportent dérogation aux règles d'accessibilité handicapés dans les conditions de l'article R111-18-2 du Code de la Construction et de l'Habitation lorsque le logement se trouve dans un bâtiment d'habitation collectif.

En conséquence, est annexé également au présent contrat le plan du logement modifié pour tenir compte des demandes du Réservataire (**Annexe n°2**).

SIÈGE SOCIAL
DIRECTION - SERVICE TECHNIQUE
SERVICE COMMERCIAL

RENNES

28 rue du Chêne Germain
CS 71 741
35517 Cesson-Sévigné Cedex
 Viasilva
Tél. 02 99 350 330

NANTES

46 rue de Strasbourg
CS 71728
44000 Nantes
 50 Otages
Tél. 02 40 411 000

ANGERS

19 place du Président Kennedy
49100 Angers
Tél. 07 66 25 38 35

BORDEAUX

6 cours du Chapeau Rouge
33000 Bordeaux
 Place de la Bourse
Tél. 05 56 552 020

LYON

45 avenue Foch
69009 Lyon
 Foch
Tél. 04 72 15 59 90

ANNECY

26 avenue Berthollet
74000 Annecy
Tél. 06 70 39 86 29

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT – TRAVAUX MODIFICATIFS

1.1- Descriptif des prestations à réaliser pour l'appartement 001

Les travaux à réaliser et leur coût sont les suivants :

- *Fourniture et pose de portes de placard ainsi que Sans incidence financière l'aménagement intérieur du placard dans la chambre 2.*

1.2- Incidence sur le délai/date indiqué(e) dans le contrat de réservation

Sans incidence.

ARTICLE 2 – TRAVAUX DE REVERSIBILITE

2.1- Définition

Les « travaux de réversibilité » sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 à 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015 et repris aux articles R111-18-2 alinéa 1^{er} et R 111-18-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

2.2- Description

- *Suppression du placard et de son aménagement dans la chambre 2*
- *Dépose et repose d'un nouveau revêtement de sol dans la chambre 2*
- *Reprise de la peinture du plafond et des murs dans la chambre 2*

2.3- Réglementation thermique et acoustique

Le Réservant attire l'attention du Réservataire sur l'obligation du respect des normes thermiques et acoustiques en vigueur.

SIÈGE SOCIAL
DIRECTION - SERVICE TECHNIQUE
SERVICE COMMERCIAL

RENNES

28 rue du Chêne Germain
CS 71 741
35517 Cesson-Sévigné Cedex
 Viasilva
Tél. 02 99 350 330

NANTES

46 rue de Strasbourg
CS 71728
44000 Nantes
  50 Otages
Tél. 02 40 411 000

ANGERS

19 place du Président Kennedy
49100 Angers
Tél. 07 66 25 38 35

BORDEAUX

6 cours du Chapeau Rouge
33000 Bordeaux
  Place de la Bourse
Tél. 05 56 552 020

LYON

45 avenue Foch
69009 Lyon
  Foch
Tél. 04 72 15 59 90

ANNECY

26 avenue Berthollet
74000 Annecy
Tél. 06 70 39 86 29

ARTICLE 3 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat, les parties soussignées font élection de leur domicile en leur domicile et siège social respectifs sus-indiqués.

ARTICLE 4 – CLAUSE D'INTEGRALITE

Le présent contrat représente l'intégralité de l'accord entre les parties relatant l'objet des présentes.

Aucun changement ou amendement ni aucune modification de l'un des termes ou conditions du présent contrat ne sera valide s'il n'a pas fait l'objet d'un écrit signé par l'ensemble des parties.

Les annexes du présent contrat en font partie intégrante.

Fait à _____

Le _____

LE RESERVANT
GROUPE LAUNAY
Jérôme LAUNAY
Directeur Général

LE RESERVATAIRE

Annexes :

Annexe 1 : plan de vente annexé au contrat de réservation signé le _____

Annexe 2 : plan de vente modifié intégrant les TMA

SIÈGE SOCIAL
DIRECTION - SERVICE TECHNIQUE
SERVICE COMMERCIAL

RENNES

28 rue du Chêne Germain
CS 71 741
35517 Cesson-Sévigné Cedex
 Viasilva
Tél. 02 99 350 330

NANTES

46 rue de Strasbourg
CS 71728
44000 Nantes
 50 Otages
Tél. 02 40 411 000

ANGERS

19 place du Président Kennedy
49100 Angers
Tél. 07 66 25 38 35

BORDEAUX

6 cours du Chapeau Rouge
33000 Bordeaux
 Place de la Bourse
Tél. 05 56 552 020

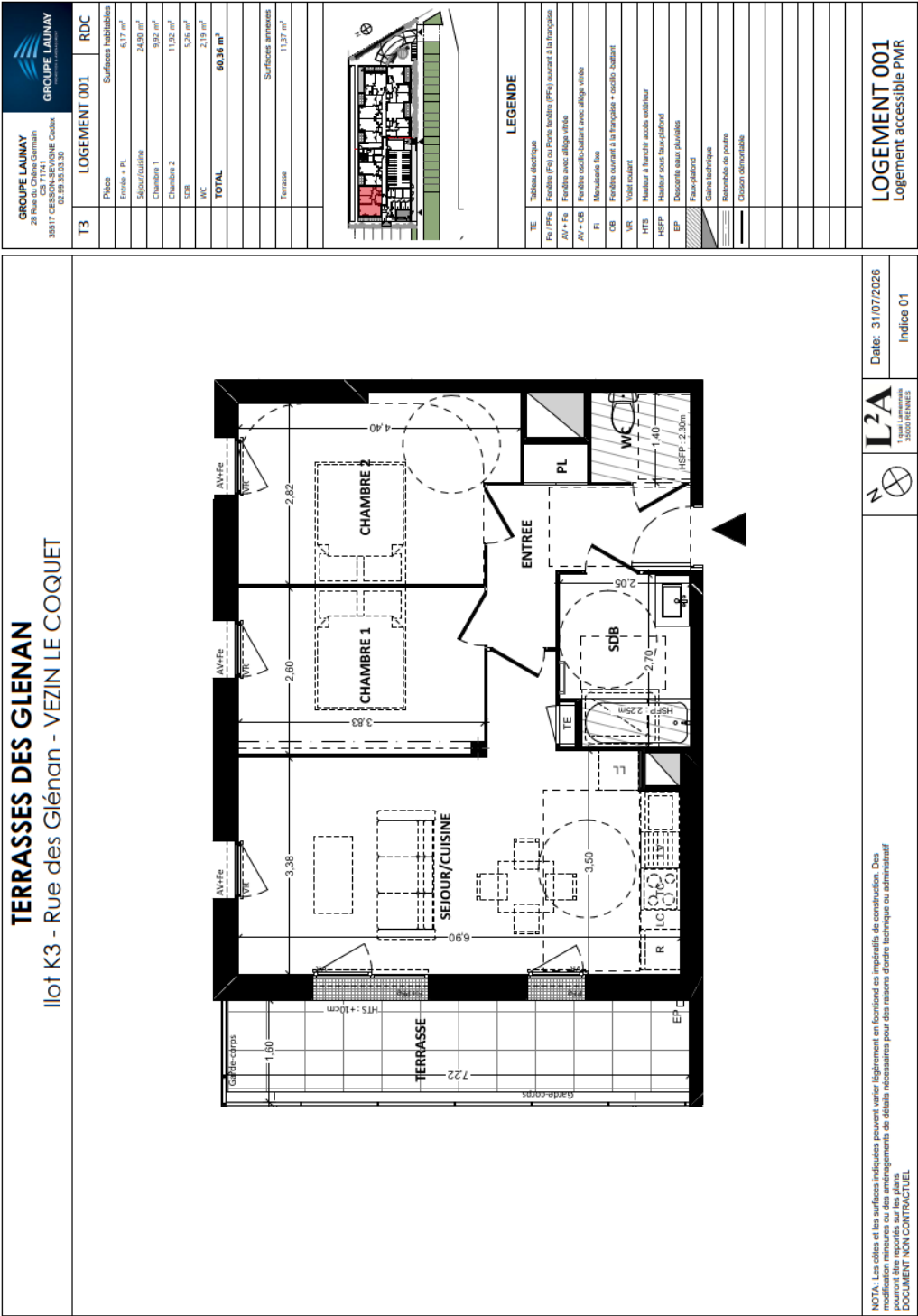
LYON

45 avenue Foch
69009 Lyon
 Foch
Tél. 04 72 15 59 90

ANNECY

26 avenue Berthollet
74000 Annecy
Tél. 06 70 39 86 29

Annexe 1 :
Plan de vente conforme aux articles R111-18-2 et R 111-18-6
du Code de la Construction et de l'Habitation



SIÈGE SOCIAL
DIRECTION - SERVICE TECHNIQUE
SERVICE COMMERCIAL

RENNES

28 rue du Chêne Germain
CS 71 741
35517 Cesson-Sévigé Cedex
 Viasilva
Tél. 02 99 350 330

NANTES

46 rue de Strasbourg
CS 71728
44000 Nantes
 50 Otages
Tél. 02 40 411 000

ANGERS

19 place du Président Kennedy
49100 Angers
Tél. 07 66 25 38 35

BORDEAUX

6 cours du Chapeau Rouge
33000 Bordeaux
 Place de la Bourse
Tél. 05 56 552 020

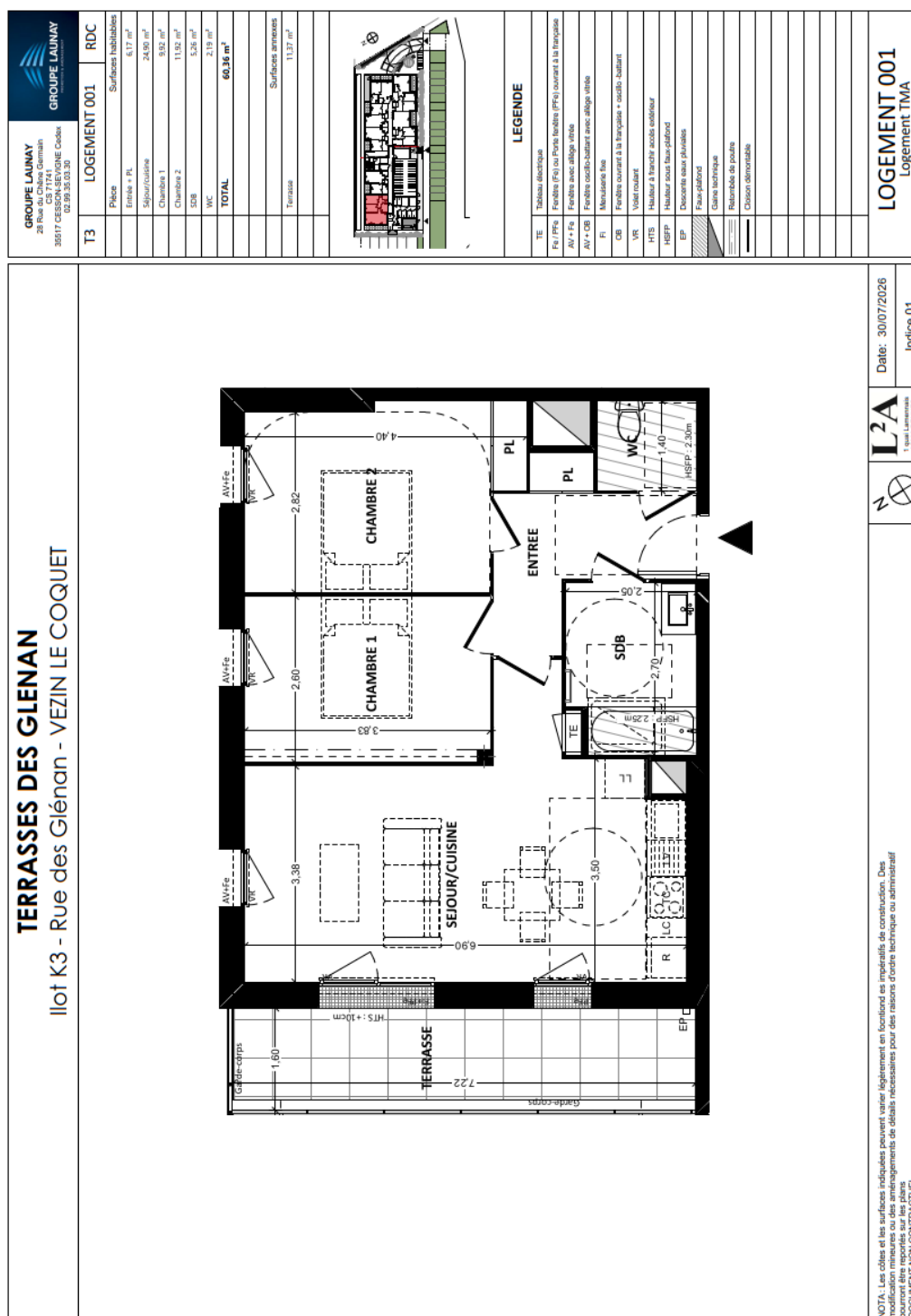
LYON

45 avenue Foch
69009 Lyon
 Foch
Tél. 04 72 15 59 90

ANNECY

26 avenue Berthollet
74000 Annecy
Tél. 06 70 39 86 29

Annexe 2 :
Plan de vente prenant en compte les travaux modificatifs
évoqués dans l'article 1.1 de ce contrat.



SIÈGE SOCIAL
DIRECTION - SERVICE TECHNIQUE
SERVICE COMMERCIAL

RENNES

28 rue du Chêne Germain
CS 71 741
35517 Cesson-Sévigné Cedex
Viasilva
Tél. 02 99 350 330

NANTES

46 rue de Strasbourg
CS 71728
44000 Nantes
Viasilva
Tél. 02 40 411 000

ANGERS

19 place du Président Kennedy
49100 Angers
Tél. 07 66 25 38 35

BORDEAUX

6 cours du Chapeau Rouge
33000 Bordeaux
Viasilva
Tél. 05 56 552 020

LYON

45 avenue Foch
69009 Lyon
Viasilva
Tél. 04 72 15 59 90

ANNÉCY

26 avenue Berthollet
74000 Annecy
Tél. 06 70 39 86 29